



Chers fiancés,

Vous préparez votre mariage à St Rémi de Maisons-Alfort.

Vous vous demandez quelle offrande donner à votre paroisse à l'occasion de la célébration de votre mariage ?

Ces quelques lignes ont pour but d'éclairer les futurs mariés sur le sens de cette offrande et sur son montant.

En effet, l'offrande que vous allez préparer et que vous remettrez au prêtre ou au couple qui vous a préparé au mariage correspond à un geste important, fraternel et responsable. Nous vous invitons à lire les quelques lignes qui suivent :

☛ ***Un geste important*** ; *En effet, savez-vous qu'en France, l'Église catholique ne reçoit aucune subvention de l'État. Les prêtres ne sont plus des fonctionnaires de l'État depuis 1905. Ils gagnent environ 1000 euros par mois. Qui leur assure cette rémunération modeste ? Les fidèles qui participent aux quêtes lors des messes dominicales et tous ceux qui demandent une célébration à leur paroisse comme vous... à l'occasion de votre mariage ! Votre offrande est donc importante pour que l'Église vive.*

☛ ***Un geste fraternel*** : *En effet, ce que vous allez donner à votre Église est le signe que vous vous en reconnaissez « membres ». Vous n'êtes pas pour nous des personnes qui ne font que passer pour demander un service. Vous êtes des jeunes auxquels l'Église est heureuse de consacrer du temps : lors d'une rencontre avec d'autres couples, lors d'une session avec une conseillère conjugale, lors des entretiens que vous avez avec un prêtre ou un diacre de notre ville ou d'ailleurs. Nous sommes heureux de vous accueillir, que vous soyez pratiquants réguliers ou non.*

Nous espérons que ces rencontres vous ont permis de découvrir une Église fraternelle ! C'est notre souhait le plus cher,

☒ ***Un geste responsable*** : *En effet, votre offrande est un don qui permet de rémunérer les prêtres, et les personnes qui assurent le secrétariat et l'entretien paroissial pour soutenir nos bénévoles.*

L'organiste et le chantage sont aussi salariés pour les cérémonies et les liturgies dominicales.

Alors combien donner au vu de tous ces éléments de réflexion ?

☒ ***Pour un mariage à St Rémi***

*Pour couvrir les frais de secrétariat, d'électricité, de chauffage et l'entretien des grandes orgues ainsi que la rémunération de l'organiste qui jouera à votre mariage, nous vous suggérons une **offrande** d'environ **300 à 350 euros**. Merci de libeller votre **chèque** à l'ordre de : « **Paroisse St Rémi** ».*

☒ ***Pour un mariage célébré dans une autre paroisse***

Vous vous posez la question de savoir si vous devez remettre une offrande à notre paroisse à l'occasion de la préparation de votre mariage ?

*Oui, des frais sont inhérents au secrétariat (dossier, envois) et aux charges de la maison paroissiale (lumière, assurance, chauffage, entretien des bâtiments...) : une offrande de **100 euros** semblerait convenir. Merci de libeller votre **chèque** à l'ordre de : « **Paroisse St Rémi** ».*

Que la bénédiction nuptiale vous fortifie et vous protège tout au long de votre Vie ! Nous vous souhaitons de toujours garder la joie de la résurrection du Christ !

Conseil Économique Paroissial